

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription de votre enfant au service de restauration scolaire a lieu exclusivement en ligne via le logiciel E-Ticket.

Si vous ne possédez pas d'accès Internet, un ordinateur est à votre disposition en Mairie.

1. Connexion sur le site

Adresse du site : <https://eticket.qiis.fr>

Un identifiant et un mot de passe vous sont délivrés en Mairie. Seul le mot de passe peut être modifié.

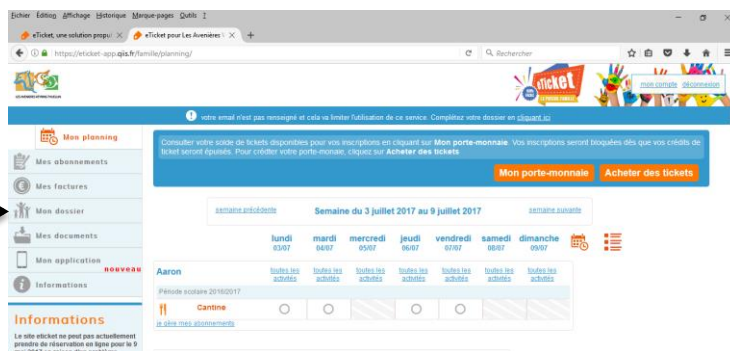


Entrer ici votre identifiant et votre mot de passe

Cliquer sur « Autoriser les notifications » pour recevoir les informations d'E-Ticket.

2. La création du dossier de votre enfant

Cliquer sur l'onglet « Mon dossier » pour pouvoir entrer les informations nécessaires



Pour que votre dossier soit complet et vous permette d'accéder au service, il convient de :

- Vérifier l'identité de votre enfant, la date et le lieu de naissance, l'adresse
- Vérifier l'identité et les coordonnées renseignées pour le responsable légal

- Renseigner la fiche sanitaire
 - Si l'accueil de votre enfant nécessite un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de prendre contact avec le service scolaire
- Renseigner le type de menu souhaité
- Indiquer si votre enfant est autorisé ou non à partir seul

Vous devez renseigner votre adresse mail, afin de pouvoir effectuer le paiement en ligne et de recevoir facilement les informations qui doivent vous être communiquées.

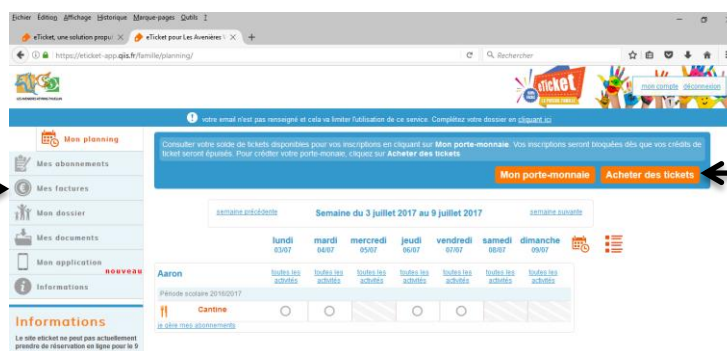
3. Le paiement des repas

Vous devez créditer votre porte-monnaie avant de procéder à la réservation. Pour cela, il est nécessaire de cliquer sur « Acheter des tickets », même si vous ne procédez pas au paiement en ligne.

Il existe deux modalités de paiement :

- Paiement par carte bancaire en ligne (*pour que ce mode de paiement soit possible, il est impératif de renseigner une adresse mail*)
- Paiement par chèque ou espèces à l'accueil de la Mairie déléguée des Avenières ou de Veyrins-Thuellin

Vous pouvez consulter et imprimer vos factures.

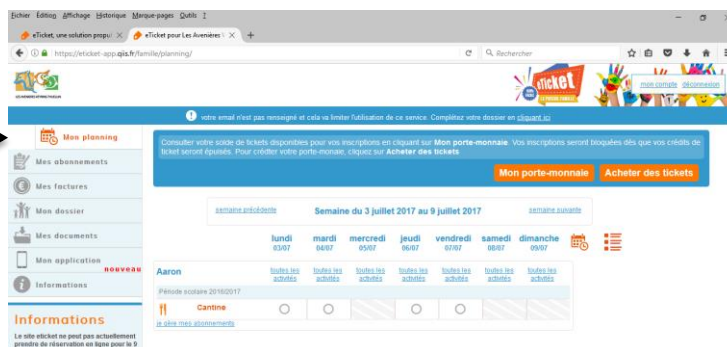


Cliquer ici pour consulter le solde de votre porte-monnaie et acheter les tickets.

4. La réservation des repas

La réservation du repas se fait exclusivement via le logiciel E-Ticket, en utilisant l'onglet « Mon Planning ».

Cliquer sur l'onglet « Mon planning » pour pouvoir réserver les repas souhaités



La réservation des repas pour la semaine suivante doit intervenir :

- Avant le jeudi 11 heures si votre enfant est inscrit à Ciers, Buvin ou Curtille
- Avant le mardi 18 heures 30 si votre enfant est inscrit à Veyrins-Thuellin

5. Les cas particuliers

En cas d'oubli de réservation dans les délais et si votre enfant doit tout de même manger au restaurant scolaire, vous devez appeler le restaurant scolaire avant 10 heures :

- Si votre enfant est scolarisé sur la commune déléguée des Avenières : restaurant scolaire de Ciers, 04 74 33 95 03
- Si votre enfant est scolarisé sur la commune déléguée de Veyrins-Thuellin : restaurant scolaire de Veyrins-Thuellin, 04 74 33 62 74

Ainsi, pour le jour même, les commandes n'étant plus ajustables, vous devrez fournir un panier-repas à votre enfant et deux tickets seront prélevés sur votre porte-monnaie.

Pour les jours suivants, l'agent du restaurant scolaire ajustera la commande. Votre enfant aura donc un repas fourni par la collectivité et deux tickets seront prélevés sur votre porte-monnaie par repas.

En cas d'absence de votre enfant alors que vous aviez réservé le repas, vous devez appeler le restaurant scolaire avant 10 heures.

Ainsi, pour le jour même, les commandes n'étant plus ajustables, le ticket ne pourra vous être recrédié.

Pour les jours suivants, l'agent du restaurant scolaire ajustera la commande. Les tickets vous seront recrédiés.

6. Contact

Pour toute demande d'information ou interrogation, n'hésitez pas à prendre contact avec le service scolaire :

- Par mail : scolaire@lesavenieres.fr
- Par téléphone : 04-74-33-87-05
- Lors des permanences en Mairie annexe des Avenières : le lundi et le jeudi de 14 heures 30 à 17 heures 30 et le mercredi de 9 heures à 12 heures.